

# Loi sur la fin de l'anonymat des clients prépayés: Cartes désactivées, et après?

Cher client,

Comme nous vous l'avons annoncé il y a quelques mois, la loi sur l'identification des cartes SIM a clairement impacté le marché du prépayé. Les procédures d'enregistrement, même très simples, ont freiné les ventes de ces produits qui jusqu'ici se vendaient et s'achetaient sans aucune contrainte.

**Des millions de clients se sont toutefois enregistrés auprès de leur opérateur, mais qu'en est-il des autres? Leur carte est-elle définitivement bloquée ou y a-t-il une chance de la réactiver?**

Voici les points de vue des différents opérateurs:



Les cartes bloquées pourront être réactivées et le crédit récupéré si le client s'identifie avant septembre 2017. Ensuite, elles seront définitivement bloquées.



Les cartes bloquées pourront être réactivées et le crédit récupéré si le client s'identifie, et ce jusqu'à un an après la dernière recharge.



Les cartes bloquées pourront être réactivées et le crédit récupéré via l'identification en Base Shop, et ce jusqu'à un an après la dernière recharge.



Les cartes bloquées pourront être réactivées et le crédit récupéré si le client s'identifie et ce jusqu'à 9 mois après la dernière recharge.



Les cartes bloquées pourront être réactivées jusque septembre 2017 via l'identification en magasin (voir site web [www.Lycamobile.be](http://www.Lycamobile.be)). Ensuite, elles seront définitivement bloquées.

## Note:

Vous trouverez toutes les informations nécessaires de la part de tous les opérateurs belges sur le site <http://www.identification-cartesprepayees.be/>